

TRANSPORTS SCOLAIRES

Année 2017/2018

En application de la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2016.
Loi du 6 janvier 1978 : droit d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant.



PAR INTERNET :
DU 15 MAI AU 31 JUILLET 2017

PAR PAPIER :
DU 15 MAI AU 15 JUILLET 2017

NOUS CONTACTER :

- ✉ **Par email :**
transports@roannais-agglomeration.fr
- ☎ **Par téléphone :** 04-26-24-92-85

PERMANENCES :

- Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- Les mercredis de 13h00 à 16h30.

DOSSIER D'INSCRIPTION

SERVICES SPÉCIAUX - LIGNES RÉGULIÈRES – SNCF/STAS/TCL

Madame, Monsieur,

Le Règlement Transports concerne tous **les élèves domiciliés sur le Ressort Territorial de Roannais Agglomération** (consultez la liste des 40 communes sur www.aggloroanne.fr).

LES ÉLÈVES CI-DESSOUS DOIVENT S'INSCRIRE DIRECTEMENT AUPRÈS DES SERVICES DE LA STAR :

- Les élèves domiciliés **ET** scolarisés sur les communes de Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne et Villerest,
- Les utilisateurs, **À TITRE EXCLUSIF**, de :
 - ♦ la ligne 12 (St Martin d'Estreaux <> La Pacaudière <> Roanne),
 - ♦ la ligne 13 (Ambierle <> Roanne)
 - ♦ la ligne 14 (Montagny <> Roanne)
 - ♦ la ligne 15 (St Alban-les-Eaux <> Roanne)



STAR – POINT CITY
50 Rue Jean Jaurès
42300 ROANNE
04-77-727-727

LE RÉGLEMENT TRANSPORTS NE CONCERNE PAS :

- LES ÉTUDIANTS (enseignement supérieur, BTS, classes préparatoires).
- LES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN CLIS (classes pour l'inclusion scolaire).
- LES ÉLÈVES EN ALTERNANCE RÉMUNÉRÉE (apprentissage, formations, ...).



Ils peuvent bénéficier du **DISPOSITIF D'OUVERTURE AU PUBLIC** et/ou bénéficier d'une aide par le **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**
(Voir les conditions auprès du Département de la Loire)

LA CARTE SCOLAIRE DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION PERMET L'UTILISATION, SIMPLE OU COMBINÉE, DE :

⇒ SERVICES SPÉCIAUX

Il s'agit de services réservés en priorité aux scolaires.
Ces lignes de transports sont gérées par des Autorités Organisatrices de second rang (AO2).

⇒ LIGNES RÉGULIÈRES

Il s'agit d'un service de transports de voyageurs ouvert à tout public et non aux seuls scolaires.
Si la carte porte la mention **STAR SCOLAIRE**, ou **STAR URBAIN** une **carte OÙRA!** est à faire établir à l'agence Point City de la STAR.

⇒ SNCF/STAS/TCL

Les réseaux urbains ou ferroviaires peuvent être inclus dans l'abonnement scolaire recouvrant un trajet domicile/établissement.
Néanmoins, la famille doit fournir certaines **pièces justificatives**.

Vous pouvez consulter toutes les lignes et itinéraires sur le site internet de Roannais Agglomération : www.aggloroanne.fr, rubrique transports scolaires.



TOUTE INSCRIPTION PAPIER QUI ARRIVERAIT AU SERVICE TRANSPORTS DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION APRÈS LE 15 JUILLET 2017 INCLUS (cachet de la poste faisant foi), **SANS MOTIF VALABLE** (voir conditions) **ENTRAÎNERA UNE MAJORATION DE 30€ PAR DOSSIER.**

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE TRANSPORTS DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

DOSSIER COMPLET

REÇU LE :

SAISI LE :

Pour tous les dossiers :

- Transporteur
- Point de montée
- Point de descente

- Chèque ou espèces ou
- Mandat de prélèvement complété/signé
- Copie du mandat pour la famille
- RIB ou RIP

- Signature du représentant légal
- Cachet de l'établissement
- Cachet de l'organisateur local si nécessaire

DOSSIER INCOMPLET

Préciser :

Pour l'utilisation de le SNCF :

- Liasse ASR
- Signé par l'établissement scolaire
- Signé par le représentant légal
- 2 photos

Pour l'utilisation de la STAS ou TCL :

- 1 photo

DOSSIER FINALISÉ LE :

COMMENT PROCÉDER À SON INSCRIPTION ?

AVANT L'INSCRIPTION

L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES N'EST PAS AUTOMATIQUE. Les élèves inscrits au cours de l'année scolaire précédente doivent donc renouveler leur demande.

LES BONS RÉFLÈXES : TOUTES LES INFOS sur www.agglo-roanne.fr

1. Je m'informe **des modalités d'inscription** (par Internet/par papier, les modes de paiements, les tarifs...).
2. Je consulte **les modalités de transports OU les dispositifs d'aide forfaitaire du Règlement Transports**.
3. Je consulte **les lignes avec leurs points de montée et de descente** pour pouvoir compléter ma demande.

QUELLE(S) CARTE(S) DE TRANSPORT ?



SUR LE RÉSEAU ROANNAIS AGGLOMÉRATION

LA CARTE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Cette carte est délivrée aux usagers scolaires utilisateurs d'une ou plusieurs :

- ❖ **Lignes spéciales scolaires** (consultable sur le site internet www.agglo-roanne.fr)



SUR LE RÉSEAU STAR

LA CARTE OÙRA!

Cette carte est délivrée aux usagers scolaires utilisateurs d'une ou plusieurs lignes du réseau STAR (*voir annexe au Règlement Transports pour consulter la liste complète sur www.agglo-roanne.fr*).

La carte OÙRA! est valable 5 ans et devra être précieusement conservée par l'élève

POUR LES ÉLÈVES EFFECTUANT UN PARCOURS COMBINÉ

(utilisation d'une ou plusieurs lignes de Roannais Agglomération **ET** une ou plusieurs lignes du Réseau STAR):

L'élève utilisera à la fois la carte de transports de Roannais Agglomération et la carte OÙRA!

POUR FAIRE ÉTABLIR LA CARTE OÙRA!, LA FAMILLE DOIT SE PRÉSENTER AU POINT CITY, (50 Rue Jean Jaurès, 42300 Roanne) MUNIE DE :

- une photo d'identité,
- La pièce d'identité de l'élève
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- Le bon de commande et la carte de transport Roannais Agglomération pour les parcours combinés

INSCRIPTION PAR INTERNET

L'INSCRIPTION S'EFFECTUE SUR LE SITE « www.agglo-roanne.fr »

DU 15 MAI AU 31 JUILLET 2017 INCLUS.

POUR UN RENOUELEMENT D'INSCRIPTION L'ACCÈS AU SITE INTERNET S'EFFECTUE GRÂCE A VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE DE L'ANNEE PRECEDENTE

POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION CHOISIR L'OPTION NOUVELLE INSCRIPTION

Pour pouvoir effectuer l'inscription par internet, je prends connaissance de conditions communiquées dans le **Règlement Transports** :

TITRE II, 2.3. INSCRIPTION PAR INTERNET

Après la date de clôture du site internet, le **31 JUILLET 2017**, toute inscription (même partiellement saisie) sera définitivement perdue. Les familles concernées **effectueront une inscription papier ET s'acquitteront d'une majoration de 30 €.**

SIMPLE ET RAPIDE



LES INSCRIPTIONS SUIVANTES, NÉCESSITANT LA FOURNITURE DE JUSTIFICATIFS, NE PEUVENT PAS ETRE EFFECTUEES PAR INTERNET : Tarification solidaire, garde alternée, familles d'accueil, bénéficiaires d'une aide, usagers de la SNCF ou réseau urbain (STAS ou TCL) ...

Il convient aux personnes concernées de se renseigner sur les particularités de leurs inscriptions en consultant le **Règlement Transports** (téléchargeable sur le site de Roannais Agglomération : www.agglo-roanne.fr).

Les familles pouvant prétendre à la tarification solidaire et qui auront procédé à une inscription sur internet ne pourront pas prétendre à postériori à ladite tarification.

INSCRIPTION PAR DOSSIER PAPIER DU 15 MAI AU 15 JUILLET INCLUS

Pour les inscriptions papier, le dossier d'inscription **DEVRA PARVENIR À ROANNAIS AGGLOMÉRATION JUSQU'AU 15 JUILLET 2017 INCLUS** (cachet de la poste faisant foi).

LES DOSSIERS PAPIER SONT À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Roannais Agglomération
Service Transports
63 Rue Jean Jaurès – CS 70005
42311 ROANNE CEDEX

UNE INSCRIPTION APRÈS LE 15 JUILLET 2017 (cachet de la poste faisant foi) **ENTRAINERA POUR LES FAMILLES :**



- **UNE MAJORATION DE 30€ DE LA PARTICIPATION ANNUELLE PAR DOSSIER.**
- Un retard dans le traitement du dossier et l'envoi de la carte de transport.
- Passé le 5 du mois, les frais de transports des élèves ne seront subventionnés qu'à partir du mois suivant la réception de leur demande.

SAUF CAS PARTICULIERS JUSTIFIÉS : déménagement de la famille, affectation scolaire tardive, redoublement de terminale, décès de l'un des parents, séparation des parents.

DANS TOUT LES CAS, LA FAMILLE DEVRA JOINDRE AU DOSSIER UN JUSTIFICATIF ATTESTANT DE SA SITUATION.

Il convient aux personnes concernées par les modalités du **TITRE II, 5. LES SITUATIONS PARTICULIÈRES** du Règlement Transports, de se renseigner sur les particularités de leurs inscriptions en consultant le **Règlement Transports** (téléchargeable sur le site www.aggloroanne.fr).

LES MODES DE PAIEMENT

PAR INTERNET	PAR DOSSIER PAPIER
PAR CARTE BANCAIRE (1 ou 3 fois)	EN ESPÈCES
EN 1 FOIS : le paiement s'effectue le jour de l'inscription.	Paiement total au moment de l'inscription. <i>Les pièces de 0.05 €, de 0.02 € et 0.01 € ne sont pas acceptées.</i>
EN 3 FOIS :	PAR CHÈQUE (1 fois)
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} : Le jour de l'inscription, • 2^{ème} : 10/01/2018, • 3^{ème} : 10/04/2018. 	Chèque à établir à l'ordre de la « Régie des Transports Scolaires ».
PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (3 fois)	PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (3 fois)
Dates des prélèvements au :	Dates des prélèvements au :
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} : 10/10/2017, • 2^{ème} : 10/01/2018, • 3^{ème} : 10/04/2018. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} : 10/10/2017, • 2^{ème} : 10/01/2018, • 3^{ème} : 10/04/2018.

APRÈS LE 31 AOÛT 2017, le paiement par prélèvement SEPA en trois fois ne sera plus possible. La famille devra alors s'acquitter des frais de transports scolaires par chèque (en une seule fois) ou en espèces.

MONTANTS DE LA PARTICIPATION FAMILIALE TOUTE TAXES COMPRISES

TYPE(S) DE TRANSPORT UTILISÉ	PARTICIPATION FAMILIALE EN 1 OU 3 FOIS				
	DANS LES DÉLAIS		HORS DÉLAIS		
LIGNE(S) SCOLAIRE(S) ET/OU RÉGULIÈRE(S) À RAISON D'UN ALLER/RETOUR PAR JOUR EN PÉRIODE SCOLAIRE	105 €	<u>En 3 fois :</u>		135 €	
RÉSEAU SNCF SEUL		-	45 €,		
RÉSEAU SNCF COMBINÉ AVEC LIGNE(S) SCOLAIRE(S) ET/OU RÉGULIÈRE(S)	205 €	<u>En 3 fois :</u>		235 €	
AVEC UN RÉSEAU URBAIN SEUL		-	85 €,		
- STAR (abonnement COOL – 26 ANS*),		-	60 €,		
- STAS (réseau urbain de Saint Etienne Métropole),		-	60 €		
- TCL (réseau urbain de la Métropole Lyonnaise),					
- SNCF (réseau ferroviaire, toutes directions confondues).					
OU COMBINÉ AVEC :					
- RÉSEAU SNCF					
- LIGNE(S) SCOLAIRE(S) ET/OU RÉGULIÈRE(S)					
POUR LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	DANS LES DÉLAIS		HORS DÉLAIS	
<i>Joindre obligatoirement la copie de l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales du mois précédent.</i>	CATÉGORIE 1	Inférieur à 400€	75 €	25 €, 25 € et 25 €	105 €
	CATÉGORIE 2	Entre 401€ et 680€	128 €	48 €, 40 € et 40€	158 €
	CATÉGORIE 3	Entre 681€ et 750€	204 €	84 €, 60 € et 60€	234 €

Pour les paiements en 3 fois, la majoration sera entièrement appliquée sur le 1^{er} versement qui sera donc augmenté de 30 €.

* L'abonnement STAR COOL – 26 ANS est valable sur l'ensemble du réseau STAR même hors période scolaire. Cet abonnement est valable sur 10 mois, avec deux mois gratuits supplémentaires (juillet-août) s'il est contracté avant le 30 septembre.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2017-2018

SERVICES SPÉCIAUX - LIGNES RÉGULIÈRES - SNCF/STAS/TCL



AGRAFEZ VOS PIÈCES JOINTES (paiements, documents,...) ICI

ÉLÈVE	
Nom :
Prénom :
Sexe : Date de Naissance :
Adresse d'habitation si différente du représentant légal :	
.....	
.....	

REPRÉSENTANT LÉGAL ou ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal et Commune :
Email :
Tél. : Mobile :

SCOLARITÉ 2017-2018			
Établissement :	Classe :
Commune :		
Qualité de l'élève (entourez) :	Demi-pensionnaire	Externe	Interne *Pour les internes pas d'inscription sur les lignes régulières, SNCF, STAS et TCL
Type d'établissement (entourez) :	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat
Qualité de l'établissement (entourez) :	École	Collège	Lycée : général technologique professionnel agricole
Inscrit depuis le début de l'année :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Depuis le :

TRAJET DOMICILE/ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉ PAR L'ÉLÈVE				
Inscrire uniquement le sens « aller ». N'omettre aucun libellé, point de montée et point de descente ...				
Retrouvez les numéros de lignes et leurs points arrêts sur le site : www.aggloroanne.fr				
N° LIGNE		TRANSPORT 1	TRANSPORT 2	TRANSPORT 3
POINT DE MONTÉE	Libellé			
	Commune			
POINT DE DESCENTE	Libellé			
	Commune			

UTILISATION D'UN RÉSEAU URBAIN	
Abonnement à 205 €/an	<input type="checkbox"/> STAR (Cool - 26 ans) <input type="checkbox"/> STAS <input type="checkbox"/> TCL
Pièce à joindre pour l'inscription STAS ou TCL :	<input type="checkbox"/> une photo d'identité

UTILISATION DE LA SNCF	
Commune de départ	Commune d'arrivée
Pièces à joindre pour l'inscription à la SNCF :	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité <input type="checkbox"/> la liasse ASR complétée

MODE DE PAIEMENT CHOISI : (entourez votre choix)	PRÉLÈVEMENT SEPA	CHÈQUE	ESPÈCES
	Joindre un RIB et un mandat de prélèvement dument complété et signé	Joindre un seul chèque avec le montant total, à l'ordre de la « Régie des Transports Scolaires »	Joindre l'appoint sous enveloppe fermée avec Nom/prénom de l'enfant et du tuteur. <i>Les pièces de 0.05 €, de 0.02 € et 0.01 € ne sont pas acceptées.</i>

*** Le paiement par carte bancaire n'est possible que lors d'une inscription par internet**

MONTANT DE LA PARTICIPATION CHOISI :	HORS DÉLAI + 30 €
	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant la tarification solidaire.	

REPRÉSENTANT LÉGAL	CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT	CACHET DE L'AO2
<input type="checkbox"/> Je certifie l'exactitude des renseignements ci-contre et confirme avoir pris pleinement connaissance du Règlement Transports. Date : Signature :	Date :	Date :